

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le treize décembre par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, COMMUNAL René, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, MERCIER Céline. LABREVOIT Sandrine.

MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, SIMONIN Denis. CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, LESAGE Mathieu. BONZON Sébastien, LANDAIS Romain. DEVALLEE Victorien, FROGER David.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-Claude BONZON a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 82 / 2023

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 -
BUDGET COMMUNAL**

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, expose, qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires pour permettre notamment l'acquisition du véhicule destiné au service technique.

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°31/2023 du 27/03/023 votant le budget primitif 2023 de la commune,

Vu les délibérations n°46-2023 du 03 juillet 2023, n° 56-2023 du 09 octobre 2023 et n° 67-2023 du 13 novembre 2023 portant décisions modificatives budgétaires,

Considérant l'opportunité d'acquérir un véhicule d'occasion de type utilitaire à faible kilométrage 26 412 kms répondant aux caractéristiques attendues, d'un montant de 32 461 €

Considérant les crédits budgétaires inscrits au titre de l'opération 243 – Matériel de Voirie d'un montant de 30 000 €

Considérant que l'ajustement de ces crédits s'opère par virement à l'intérieur de la section d'investissement entre opération, par réduction de 2 500 € des dépenses de travaux de voirie (opération 239 – travaux de voirie, imputation 2315) et augmentation de 2 500 € des crédits (opération 243 – Matériel de voirie, imputation 21571)
 ;

Décide, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- D'adopter la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Décision budgétaire modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21571-243 : MATERIEL DE VOIRIE	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-239 : TRAVAUX DE VOIRIE	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Marie-Claude BONZON



Le Maire,

Pascale DEVALLEE

